

INSCRIPTION A L'ECOLE DE DROIT SUR LE SITE DE MONS

Le Bachelier en Droit (180 crédits) est **organisé conjointement par l'UMONS et l'ULB** à Mons.

Toute la procédure se fait en ligne, sur le site de l'ULB, à partir du 24 juin 2019 :
<https://www.ulb.be/fr/inscriptions>

La procédure d'inscription est similaire à n'importe quelle demande d'inscription en bachelier à l'ULB. L'étudiant doit se rendre sur le formulaire de candidature en ligne de l'ULB.

Si l'étudiant vient de terminer ses secondaires, il aura uniquement besoin de sa **carte d'identité, son attestation provisoire de la réussite du CESS et une photo d'identité** (tous les documents doivent être scannés). Ensuite, après avoir soumis son dossier, il sera averti par courriel de la suite réservée à son dossier.

Si tout va bien, l'étudiant n'a pas besoin de se déplacer ; il recevra par courriel la procédure pour créer son compte ULB et aura accès aux informations de paiement (communication structurée ou paiement en ligne Ogone).

Une fois 10% du minerval payé, il aura accès aux attestations d'inscription sur son portail Mon ULB, il n'a donc pas besoin de se déplacer pour les obtenir. Sa carte étudiante lui sera envoyée par la poste si l'adresse communiquée est en Belgique.

Attention si l'étudiant décide de se réorienter au cours du 1^{er} bloc de 60 crédits du bachelier : il aura accès uniquement aux programmes proposés par l'ULB moyennant les conditions d'accès s'y rapportant.

Pour une modification d'inscription en vue d'accéder aux programmes proposés par l'UMONS, il doit impérativement :

- Jusqu'au 31 octobre inclus, procéder à un abandon d'inscription auprès de l'ULB.
- A partir du 1^{er} novembre, informer l'ULB de la réorientation et obtenir une attestation d'absence de dette.

Conformément au règlement des études de l'UMONS, les demandes de réorientation doivent être introduites via le formulaire disponible auprès du Service Inscriptions de l'UMONS.

Dans ce cas, et pour les étudiants inscrits au 1^{er} bloc de 60 crédits du bachelier, avant le 1^{er} décembre ou entre la fin de la période d'évaluations de fin de 1^{er} quadrimestre et le 15 février (aucune demande se sera traitée entre le 1^{er} décembre et la fin de la période d'évaluation).

L'étudiant doit être porteur du titre d'accès requis pour le cursus visé par cette demande de réorientation.

Pour toute question, l'étudiant peut s'adresser à inscriptions@ulb.ac.be.